

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 381/2022

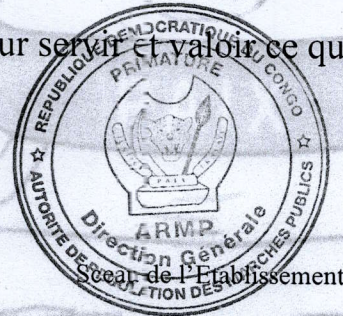
Consultant VIBILA KANDU MAYI Roger

Après avoir reçu le contrat du marché n°CFEF/PDL-145T/PM/SIG/2022/067, conclu avec la Cellule d'Exécution des Financements en Faveur des Etats Fragiles pour un montant total hors taxe de dollars américains cent quarante-huit mille quatre cent seize, vingt-cinq centimes (USD 143 416,25) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains mille trente-huit, nonante-un centimes (USD 1 038,91).

Fait à Kinshasa, le 14/12/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Pour le Directeur Général ai en mission

KALIKAT KALEMBE Benoit

Directeur Général Adjoint ai